



## **109203 - Recommande -t- on l'usage du cure-dent au moment d'entrer dans une mosquée?**

---

### **question**

Je sais que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) utilisait le cure-dent quand il rentrait chez lui. Peut on en déduire que la pratique est aussi recommandée quand on entre dans une mosquée?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Certains ulémas ont bien dit cela. Cependant ce qui est juste, c'est qu'il n'est pas recommandé d'utiliser le cure-dent au moment d'entrer dans une mosquée car cela n'a pas été rapporté d'après le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Si c'était recommandé, il l'aurait fait et exhorté la communauté à le faire. Suivre le Prophète consiste à perpétuer sa pratique et à éviter ce qu'il n'a pas fait. De même que nous n'omettons rien de ce qu'il a fait, de même nous ne faisons rien de ce qu'il a délaissé.

Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah lui a accordé Sa miséricorde) a dit: «Nous possédons une importante règle ainsi conçue: de même que la sunna consiste à faire, elle peut aussi consister à s'abstenir de faire. Un exemple en réside dans l'usage du cure-dent au moment d'entrer dans une mosquée. Certains ulémas le recommandent en se fondant sur le fait que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) usait du cure-dent quand il rentrait chez lui. Ils ont ainsi raisonné par analogie et dit: «Si on utilise le cure-dent au moment de rentrer chez soi afin de rencontrer sa famille la bouche bien propre, on doit a priori en faire de même quand on entre dans une mosquée pour s'adresser à son Seigneur. Nous leur disons qu'il n'est pas rapporté que chaque fois que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) entrait dans la mosquée, il utilisait un



cure-dent. Si la pratique était une sunna, il l'aurait faite. Aussi, la Sunna veut elle qu'on ne se cure pas les dents sur la base de la croyance qu'on doit agir ainsi au moment d'entrer dans une mosquée. Si toutefois on le fait parce qu'on a l'intention d'effectuer une prière surérogatoire immédiatement après être entré dans la mosquée et que l'usage du cure-dent ne vise que la préparation de la prière, dans ce cas, c'est bien institué."

Voir ach-charh al-Moumti',4/362.